



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Selon l'article n° 27 du décret 2016 – 360 du décret du 25 mars 2016.

1- Nom et Adresse de l'Organisme Acheteur :

Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye »

4 Avenue des Trois Frères Arnaud

04 400 BARCELONNETTE

Tél : 04 92 81 28 23

Fax : 04 92 81 15 26

Mail : administration@ubaye.com

2- Objet du marché :

Souscription du contrat d'assurance statutaire du personnel.

3- Caractéristiques principales :

Le présent marché est divisé en 2 lots :

- Lot n° 1 relatif aux agents CNRACL + personnel détaché de l'ETAT
- Lot n° 2 relatif aux agents IRCANTEC

Les variantes sont autorisées.

Groupements conjoints : les contrats peuvent être proposés par des groupements conjoints d'assureurs.

4- Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La collectivité se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse des offres. Toutefois, conformément au deuxième alinéa de l'article 27 suscitée, si les offres initiales lui paraissent adaptées, la collectivité pourra attribuer le marché sans recourir à la négociation.

5- Durée du marché :

La durée initiale d'un an à compter du **01/01/2017** (date d'effet du contrat) sera reconduite **une fois** sans formalité pour la même période soit jusqu'au **31/12/2018**. Chacune des parties pourra, au-delà de la durée initiale, se retirer du marché en respectant un délai de préavis de **trois mois**.

L'assureur renonce à la résiliation après sinistre.

6- Adresse à laquelle les documents et renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Dossier de consultation des entreprises à demander à la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » par mail à : iarnaud@ubaye.com.

7- Contenu des offres :

A) Offre de base :

Le candidat a l'obligation de présenter une offre correspondant à l'offre de base (annexes I et II pour le lot n°1 et III et IV pour le lot n°2)

Le prix sera exprimé **en %** de l'assiette de cotisation (masse salariale).

B) Variantes :

Dès lors qu'ils auront répondu à l'offre de base, les candidats pourront proposer des variantes qui devront respecter les exigences minimales, formulées dans le présent cahier des charges, relatives au régime du contrat (capitalisation).

8- Critères d'attribution :

50 % : Tarification,

35 % : Étendue et gestion des garanties,

15 % : Qualité des services proposés, des outils d'assistance, de prévention et d'aide à la réduction de sinistralité

9- Date limite de réception des candidatures et des offres :

Vendredi 21 octobre 2016 à 16 heures.

Transmission des offres à la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé.

10- Date d'envoi à la publication :

BOAMP : 26/09/2016

Site internet de la CCVU : www.ccvu.fr le 26/09/2016

Affichage à la CCVU le 26/09/2016